

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 9 MAI 2006**

Délibération n°2006-016

Date de convocation : 25 avril 2006
Nombre de délégués en exercice : 37
Présents : 31 (dont 2 par procuration)
Absents non remplacés : 6
Votants : 31

L'an deux mil six, le 9 mai à 20 heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Clairefontaine-en-Yvelines au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard COMAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. ALIX - M. BARTH - Mme BEHAGHEL - M. BONNET - M. BONTE - M. BOURGEOIS - Mme. CARASSO - M. CAZANEUVE - M. CHIVOT - M. COMAS - M. COURTILLE - M. DEGARNE - Mme DESCHAMPS - M. GABORIT - M. GALLOIS - M. GHIBAUDDO - M. GOGUE - M. GRANJOU - M. HAYARD - M. HOELLINGER - M. JEAN - M. JEULAIN - M. KOPPE - M. LANGLOIS - M. MAURY - M. POSTIC - M. RIVAUULT - Mme RUAUDEL - M. SERINET

ETAIENT REMPLACES :

M. ISABELLE, pouvoir à Jean-Pierre GHIBAUDDO - M. VANDERBECKEN, pouvoir à Yves MAURY

ETAIENT EXCUSES :

M. BONAL - M. BOURGY - M. COULON - M. JOUSSELIN - M. POISSON - M. Elio ZANNIER

Secrétaire de séance : Jean-Louis BARTH



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2006

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal de la séance du 28 mars 2006 établi par Roland BONNET,

LE COMITE SYNDICAL,

après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions Marc GALLOIS et Gérard CHIVOT)

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 mars 2006

Fait à Clairefontaine, le 9 mai 2006

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le

Pour extrait conforme

Le Président
Gérard COMAS

SOUS-PREFECTURE

16 MAI 2006
DE RAMBOUILLET

Syndicat Mixte d'Elaboration et Suivi du Scot Sud Yvelines

23, rue Gustave Eiffel - 78120 Rambouillet
Tel : 01.34.57.20.62 - Fax : 01.34.84.01.57

**PROCES-VERBAL
de la séance du 28 mars 2006
Salle du Conseil Municipal
à PONTHEVRARD**

L'an deux mil six, le vingt huit mars à vingt heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Ponthévrard, sous la Présidence de Monsieur Gérard COMAS.

ETAIENT PRESENTS :

Martial ALIX - Isabelle BEHAGHEL - Jacques BONAL - Roland BONNET - Bernard BOURGEOIS - Marie-Christine CARASSO - Claude CAZANEUVE - Gérard COMAS - Laurent COULON - Michel COURVILLE - Daniel DEGARNE - Paulette DESCHAMPS - Jean-Pierre GABORIT - Jean-Pierre GHIBAUDO - Jean-Claude GOGUE - François HAYARD - Henri HOELLINGER - Jean-Marie ISABELLE - Pierre-Yves KOPPE - Daniel LANGLOIS - Yves MAURY - Roland POSTIC - Jean-Claude VANDERBECKEN

ETAIENT REPRESENTES : Pascal BOURGY, pouvoir à Martial ALIX - Françoise GRANGEON, pouvoir à Daniel DEGARNE - Alain GRANJOU, pouvoir à Paulette DESCHAMPS - Daniel JEAN, pouvoir à Bernard BOURGEOIS - Georges JOUSSELIN, pouvoir à Bernard BOURGEOIS - Jean-Frédéric POISSON, pouvoir à Henri HOELLINGER - Elio ZANNIER, pouvoir à Gérard COMAS

ETAIENT EXCUSES : Jean-Louis BARTH - Daniel BONTE - Gérard CHIVOT - Alain JEULAIN - Claude RIVAULT - Catherine RUAUDEL - René SERINET

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Monsieur Roland BONNET est désigné secrétaire de séance.

Le Président engage la discussion des points inscrits à l'ordre du jour. Il précise la situation relative à la commune de Saint-Arnoult dont le Conseil Municipal connaît une situation spécifique et indique que les démissions au sein de ce conseil modifient le quorum. Après un échange avec M. Jacques BONAL, il apparaît bien que la démission de M. SCHOEPFER ait été entérinée. M. BONAL exerce actuellement les fonctions de maire de Saint-Arnoult. Il est donc invité à siéger. Le nombre de membres du comité syndical est par conséquent fixé actuellement à 37.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président présente la délibération et rappelle que le bureau a souhaité que chaque suppléant remplace un membre titulaire issu du même collège.
Après avoir énoncé les noms des candidats, il met en délibération la composition de la commission d'appel d'offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESSY,
Vu les statuts du Syndicat,

Sur proposition de Monsieur le Président,

SOUS-PREFECTURE

16 MAI 2006
DE RAMBOUILLET

**LE COMITE SYNDICAL,
A L'UNANIMITE,**

ELIT comme membre de la commission d'appel d'offres

- Gérard COMAS (Président) membre de droit
- 1
 - o titulaire : Jean-Pierre GHIBAUDO
 - o suppléant : Jean-Marie ISABELLE
- 2
 - o titulaire : Jean-Louis BARTH
 - o suppléant : François HAYARD
- 3
 - o titulaire : Roland BONNET
 - o suppléant : Claude CAZANEUVE
- 4
 - o titulaire : Daniel DEGARNE
 - o suppléant : Henri HOELLINGER
- 5
 - o titulaire : Yves MAURY
 - o suppléant : Catherine RUAUDEL

INDEMNITES DES ELUS TITULAIRES D'UN MANDAT EXECUTIF

Le Président rappelle que l'attribution d'indemnités est classique et que la proposition présentée ici a fait l'objet d'un avis favorable du bureau. Il précise que la base est l'indice 1015 de la fonction publique territoriale et propose de s'en tenir à 67 % du montant maximal.

Une question est posée quant aux montants.

Le Président précise que l'indemnité est de 653 euros pour le Président et de 271 euros mensuels pour les vice-présidents.

Michel COURTILLE demande que l'indice 1015 relevant de la grille indiciaire brute de la Fonction Publique figure dans la délibération en y faisant référence ainsi qu'il suit : indice brut 1015.

Le Président rappelle que cette mention figure dans la délibération.

Michel COURTILLE souhaite une modification dans la délibération pour clarifier le montant de 67 % de l'indemnité maximale.

Jean-Marie ISABELLE souhaite que figure 67 % de l'indice 1015.

Le Président rappelle que le calcul se fait sur un pourcentage du taux.

Pierre-Yves KOPPE demande si le taux de 19,78 % est bien le taux maximum autorisé.

Il lui est répondu que ce taux est le taux final proposé et non le taux maximal.

Après un débat la délibération est modifiée.

La version modifiée est ainsi mise aux voix et adoptée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESSY,
Vu les statuts du syndicat,

**LE COMITE SYNDICAL,
A L'UNANIMITE,**

DECIDE d'accorder aux élus titulaires d'un mandat exécutif (Président et Vice-Présidents) les indemnités de fonction suivantes :

Président : taux de 19,78 % de l'indice 1015 de la fonction publique territoriale,

Vice-Présidents : taux de 7,91 % de l'indice 1015 de la fonction publique territoriale

PRECISE que ces taux représentent 67% du taux maximal autorisé.

LIEU DE REUNION DU COMITE SYNDICAL

Le Président précise que le syndicat s'est déjà réuni aux Bréviaires et à Rambouillet. Il souhaite que le comité syndical puisse se réunir dans tout lieu dès lors que la capacité de la salle le permet.

Après son exposé et l'appel des remarques et questions, la proposition est mise aux voix et adoptée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESSY,
Vu les statuts du syndicat,

**LE COMITE SYNDICAL,
A L'UNANIMITE,**

AUTORISE la tenue du Comité Syndical dans toute salle publique située à l'intérieur du périmètre de compétence du syndicat dès lors que la capacité de la salle le permet.

CHOIX DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE M 14 PAR NATURE

Le Président rappelle que nous avons le choix de présenter le vote soit par nature soit par fonction. Il précise que toutes les communes ont opté pour une présentation par nature. Il appelle les remarques ou questions puis met aux voix le projet de délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESSY,
Vu les statuts du syndicat,
Considérant que la présentation du budget par nature permet de mieux identifier les opérations engagées d'une part, facilite la gestion des crédits puisqu'ils sont affectés selon leurs types et non selon leur emploi d'autre part,

**LE COMITE SYNDICAL,
A L'UNANIMITE**

SOUS-PREFECTURE

ADOPTE la présentation de son budget en M14 par nature
DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour mettre en œuvre cette délibération et les actes qui en découleraient.

1^{er} MAI 2006
DE RAMBOUILLET

BUDGET 2006

Le Président indique que chacun a reçu un document épais. Il rappelle que le SMESSY a tenu un débat d'orientations budgétaires et que le projet de budget a été validé par le bureau. Il est équilibré en fonctionnement à hauteur de 66.000 euros, en investissement 200.930 euros en raison du jeu de la TVA. L'essentiel du budget d'investissement est consacré à l'étude du SCOT. Il donne la parole à Roland BONNET.

Roland BONNET rappelle que le budget a été détaillé dans un tableau synthétique. Il fait état des 4.000 € prévus dans la convention avec la CCPFY pour les frais de fonctionnement. La communication est évaluée à 7.000 €. Les charges de personnel sont estimées à 7.000€.

Les indemnités d'élus à 19.000 € et une formation à hauteur de 3000 €. 32.000 € seront versés à la section d'investissement. Côté recettes, il précise avoir pris la base d'un 1 euro par habitant. La répartition suivant les membres est celle prévue par les statuts soit : CC PFY 36108 €, CC des Etangs 15.496 €, pour CAPY 8.672 €, Saint-Arnoult 4.640 €, Ponthévrard 438 €, Gambaiseuil 646 €. Au total cela fait 66.000 €.

En matière d'investissements, il précise que la base de l'étude reste fixée à 165.000 €. Il ajoute que le SMESSY va acquérir un peu de matériel pour 3.000 €. Au total, l'investissement représente 200.930 euros. En matière de recettes, le virement de 30.000 € est à prendre en compte. Un emprunt de TVA est prévu pour 32.230 € sur un emprunt global de 170.930 €.

Il rappelle que l'on a déjà déposé des demandes de subvention. L'état donnera 66.000 €, le département 48.000 €. La différence, de l'ordre de 52.000 €, sera à payer par les collectivités. En ayant 30.000 € en transfert cette année, il estime que le SMESSY devrait avoir l'an prochain une contribution d'un montant équivalent.

Une question est relative à la TVA comptée au taux plein.

Roland BONNET rappelle que les études ne seront pas réalisées en totalité.

Pierre-Yves KOPPE demande comment sera rémunéré le personnel.

Le Président répond que le personnel sera payé en complément de rémunération de façon à ne alourdir les dépenses du syndicat. Il indique la composition du comité technique et rappelle que Céline HANQUEZ va suivre la commission environnement, Sandie ALOISI-ROUX la commission Transport, Marie-Aude de MOLIENS la commission Habitat et Philippe SCHMIT la commission Développement Economique et Agriculture.

Pierre-Yves KOPPE demande s'il y aura des conventions et demande la durée des collaborations

Le Président indique qu'il n'y en aura pas et que les accords sont intervenus avec les employeurs des agents. Il lui est impossible de fixer la durée des missions parce que celles-ci évolueront avec la vie syndicale.

Après avoir appelé les remarques et questions, le Président met aux voix.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESSY,
Vu les statuts du syndicat,

**LE COMITE SYNDICAL,
A L'UNANIMITE,**

**ADOpte le budget 2006 du SMESSY tel que présenté en annexe
ADOpte les crédits prévus pour chacun des chapitres suivants :**

Chapitre 20	immobilisations incorporelles	197 930 €
Chapitre 21	immobilisations corporelles	3 000 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	200 930 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	170 930 €
Chapitre 21	Virement de la section de Fonctionnement	30 000 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	200 930 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	7 000 €
Chapitre 012	Charges de personnel	7 000 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	22 000 €
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	30 000 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	66 000 €
Chapitre 74	dotations, subventions et participations	66 000 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	66 000 €

DIT que la spécialisation des crédits est effectuée par chapitre.

APPROUVE l'annexe du budget qui spécifie pour l'exercice 2006 les contributions des membres au fonctionnement du syndicat.

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour mettre en œuvre cette délibération et les actes qui en découleraient.

Questions diverses

Le Président indique qu'il a demandé à Henri HOELLINGER de piloter un groupe de travail sur le thème du logo.

Le Président précise que le site du syndicat est en cours de mise au point à l'adresse www.smessy.fr. Il indique qu'un engagement pluriannuel a été pris pour ne pas prendre le risque de se faire dérober l'adresse.

Il précise également qu'un site extranet existe dont l'adresse sera envoyée par e-mail. Il rappelle que le site comprend les documents de travail utiles pour suivre l'évolution de la réflexion.

Jean-Pierre GHIBAUDO rappelle que dans le cadre du SDRIF une réunion se tient le 7 avril à Saint-Léger-en-Yvelines.

L'esquisse du schéma directeur de la région Ile-de-France est présentée.

Le Président présente les conclusions de la réunion de Villejuif sur le SDRIF. Le discours de M. HUCHON sera joint au PV de la présente séance. Il indique que la logique du découpage est différente du SDRIF précédent. Il n'y a plus de logique de couronnes mais une logique de quadrants (tranche de région). Il précise que la région a réaffirmé son souhait de réaliser 60.000 logements par an tout en consommant moins d'espaces globalement. Il indique que l'agriculture est considérée

comme une activité économique réelle. La volonté de la pérenniser a été réaffirmée. La notion de pôles structurants est retenue. La concertation continuera au travers de conférences de quadrants Jacques BONAL s'interroge sur l'existence de radiales vertes.

Le Président précise que cette notion est effectivement retenue. Elle sera à préciser dans les prochains mois, mais doit nous conduire à une certaine vigilance. Dans ce cadre, nous devons être organisés et positifs.

Jean-Claude VANDERBECKEN rappelle les objectifs en matière de logements et d'emplois et fait montre de la volonté de rapprocher les uns des autres.

Roland BONNET rappelle qu'il existe un CD-Rom sur lequel on trouve le compte-rendu des ateliers dont l'Atelier M tenu à Rambouillet.

Le Président indique que le contenu est déjà mis sur le site extranet.

François HAYARD demande si nous avons des précisions sur l'arc écologique.

Le Président répond que nous ne disposons d'aucune information à ce sujet.

François HAYARD précise que la notion d'arc mérite d'être examinée car elle est déjà en partie mise en exergue par les représentants de la région dans certaines instances.

Le Président rappelle enfin que le bureau syndical se réunit rue Gustave Eiffel le 2 mai à 10 heures et le Comité Syndical le 9 mai à 20 h 30 à Clairefontaine.

La séance est levée à 22 h 06.

Roland BONNET
Secrétaire de séance

SOUS-PREFECTURE

15 MAI 2006
DE RAMBOUILLET

